

COPIES : M. VUILLEMIN, Y. MUEL, V. MANGEARD, MA GALILEE, C DIEUX  
P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, G. VIARD, P. ANTOINE, S. THIEBAUT, C. STANDO

**VILLE DE PULNOY**  
CR N°2011/68-SA/MCC

## **Réunion Conseil Municipal du 30 Juin 2011**

**Etaient présents** : MM ROYER FEUILTAINE PICCOLI HEINLY ROYER PERROLLAZ ANDRE  
HOUDRY BROUSSIER PELTIER CASTELA SIMON GEORGES VULCANO CHABOD FROMENT  
DUSSIAUX VAGUENEZ OGIEZ DEVITERNE (jusqu'à 19h45) GOUDOUT MICHEL

**Excusés** :

J. BOISSEZ donne pouvoir à F. PERROLLAZ  
G. NICOLA donne pouvoir à M. PICCOLI  
L. WEHRLÉN donne pouvoir à G. ROYER  
JF PICCOLI donne pouvoir à JM HEINLY  
S. JACQUIER ROUX donne pouvoir à JM MICHEL  
D. DEVITERNE donne pouvoir à N. GOUDOUT (à partir de 19h45)

**Secrétaire** : S. VAGUENEZ

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales : pas d'observation.

Approbation du compte rendu de la séance du 20 mai 2011 : pas d'observation.

### **Réforme des collectivités territoriales – schéma départemental de coopération intercommunale de Meurthe et Moselle : avis sur le projet de schéma proposé par Monsieur le Préfet :**

Le Maire rappelle la procédure d'examen du schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet. C'est un dossier complexe, avec une volonté de rassembler des collectivités qui sont déjà très intégrées dans l'agglomération. Cette étape constitue la prise en compte de l'avis des communes. D'autres discussions d'ajustement auront lieu.

Le Maire donne lecture du projet de délibération.

N. GOUDOUT, bien que favorable à un redécoupage des territoires, estime que le fait de présenter ce projet maintenant est prématuré. Le projet n'avance aucun argument expliquant la disparition de la communauté de communes du Santois au Vermois et le rattachement de certaines communes à la Communauté Urbaine du Grand Nancy. L'avis des communes concernées a-t-il été demandé ?

Le Maire explique que certaines intercommunalités sont destinées à disparaître pour laisser la place à l'adhésion plus logique de communes à d'autres territoires. Le Préfet a rencontré les responsables des territoires, tout comme la Commission Départementale. Les 2 communes de Lupcourt et Ville en Vermois sont intégrées au territoire qui leur est le plus proche.

Le Maire rappelle qu'il s'agit d'une première approche proposée par le Préfet, approche examinée par la Commission Départementale. Les discussions sont loin d'être terminées, et devront aboutir à l'approche la plus cohérente économiquement, socialement etc. Le schéma incite également à ne fonder qu'une seule Autorité Organisatrice de Transport, afin d'avoir des échanges plus faciles entre les différents transports. Il s'agit de simplifier les échanges entre les différents bassins de vie.

N. GOUDOUT est favorable à cette recherche de synergie mais déplore la méthode un peu cavalière.

Le Maire répond que les communes du Grand Nancy sont d'accord sur cette première approche.

M. PICCOLI souligne la prise en compte, dans ce schéma, des aspects sociaux, humains et économiques.

Le Maire répond que toute la difficulté réside dans l'équilibre des richesses. Il est important de constituer une autre dimension en veillant à ce que les équilibres de vie sociale soient protégés. Les territoires nouvellement intégrés bénéficieront d'une dynamique communautaire. Le Maire souligne également l'excellent travail mené par le SCOT SUD 54, qui a participé aux réflexions de la Commission.

N. GOUDOUT regrette que la gouvernance ne soit pas abordée dans ce projet.

Le Maire répond que le schéma, préconise, au contraire, qu'une gouvernance doit se mettre en place. Mais avant toute chose, le principe du schéma doit être acté.

N. GOUDOUT trouve dommage que les 2 communes soient intégrées avant même de définir une nouvelle gouvernance.

Le Maire rappelle que les 2 villes sont d'accord pour intégrer le Grand Nancy. La gouvernance, c'est tout un travail dynamique à mener ensemble.

M. OGIEZ s'étonne que le projet ne parle que du SCOT SUD 54 alors que le SCOT est beaucoup plus étendu.

Le Maire explique qu'il y a deux SCOT : celui du Nord (Briey ...) et celui du Sud, dont la CUGN fait partie.

JM MICHEL demande si l'intégration des communes de Lupcourt et de Ville en Vermois est le résultat de la volonté de ces deux communes ou de la seule volonté du Préfet. En d'autres termes, le redécoupage est-il fait arbitrairement par le Préfet ?

Le Maire rappelle que la loi portant réforme des collectivités territoriales prévoit que les intercommunalités doivent avoir une assise suffisante pour subsister. Le Préfet examine si les entités sont économiquement viables. Actuellement, ce n'est pas le cas pour certaines d'entre elles.

Vote : 23 pour  
2 contre (D. DEVITERNE et N. GOUDOUT)  
2 abstentions (JM MICHEL et S. JACQUIER ROUX)

**Résidences Vertes : approbation du bilan de concertation préalable à la création de la ZAC :**  
JM HEINLY donne lecture du projet de délibération.

M. OGIEZ demande si, dans le cadre de la concertation préalable, des questions ont été posées sur le site internet de la ville.

JM HEINLY répond par la négative.

Le Maire précise qu'une remarque a été portée par écrit sur le registre en mairie, concernant la fluidité du trafic sur la ZAC.

JM MICHEL demande si, une fois le dossier de ZAC monté, une deuxième réunion publique aura lieu avec l'aménageur.

JM HEINLY répond que la réglementation ne prévoit pas l'obligation d'une deuxième réunion publique à ce stade.

N. GOUDOUT demande si beaucoup de personnes se sont positionnées pour venir habiter sur la ZAC et si les demandes concernent les logements individuels ou collectifs.

Le Maire répond que les demandes sont supérieures aux capacités d'accueil, pour les pavillons. Concernant les logements collectifs, les demandes seront réceptionnées par les bailleurs, qui se sont porté candidats, en nombre important.

Vote : à l'unanimité

**Résidences Vertes : – création de la ZAC – approbation du dossier de création – mandatement de CIRMAD EST pour l'établissement du dossier de réalisation :**  
JM HEINLY donne lecture du projet de délibération.

Le Maire explique que cette délibération est une étape importante dans l'avancement de l'opération. C'est la procédure à suivre.

Vote : à l'unanimité

**Acquisition de terrains détenus à 30% par l'EPFL : parcelles AR 450 à 453 et AR 486 à 488 :**

JM HEINLY donne lecture du projet de délibération.

N. GOUDOUT demande à quoi vont servir ces parcelles.

Le Maire répond qu'elles sont déjà utilisées en espaces verts.

Vote : à l'unanimité

**Travaux d'accessibilité « handicapés » et « économies d'énergie » dans les bâtiments publics. Autorisation donnée au maire de signer les marchés pluriannuels 2011-2012-2013-2014 :**

S. DUSSIAUX explique l'objet de la délibération.

Vote : à l'unanimité

D. DEVITERNE quitte la séance.

**Voyage à Roland Garros du Tennis Club du Grémillon Pulnoy-Seichamps : demande de subvention :**

N. HOUDRY donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

**Consommation électrique du FC Pulnoy : versement d'une avance :**

N. HOUDRY donne lecture du projet de délibération.

N. GOUDOUT demande comment se fait-il que personne ne se soit aperçu de ce non-relevé de compteur.

G. ROYER répond que ce point doit être éclairci pour que ce genre de problème n'arrive plus.

JM MICHEL demande comment se passe le paiement des factures.

Le Maire répond que la mairie a toujours demandé aux associations de payer leurs factures directement aux fournisseurs, pour les responsabiliser. Puis la mairie verse une subvention, au vu des justificatifs.

M. OGIEZ constate que la délibération parle d'une « avance ». Cela signifie-t-il que l'association remboursera la somme à la commune ?

Le Maire répond que s'il s'agit d'une consommation réelle, la commune prendra en charge le montant. Mais s'il s'avère qu'il s'agit d'une surconsommation, le club devra s'expliquer.

M. VULCANO demande si le droit de prescription s'applique puisqu'il s'agit de consommations de 3 années antérieures.

Le Maire répond que la ville négociera de toute façon avec EDF, qui a une part de responsabilité dans cette affaire.

Vote : à l'unanimité

**Organisation de la brocante : demande de subvention du Comité Animation et Loisirs :**

A. FROMENT donne lecture du projet de délibération.

N. GOUDOUT demande à quoi correspond ce montant de 1 710€.

Le Maire répond que 1 710€ ont été encaissés par la commune au titre des droits de place.

Vote : à l'unanimité

**Régime indemnitaire Police municipale : avenant n°4 à la délibération du 23 septembre 2004 :**

Le Maire rappelle l'existence d'une indemnité spéciale pour les agents de police municipale. Le taux maximum pouvant être attribué au titre de cette indemnité est désormais de 20%. Le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de pouvoir attribuer, progressivement, ce taux de 20%.

Vote : à l'unanimité

**Voyage scolaire d'un enfant pulnéen scolarisé à Saulxures-les-Nancy : demande de participation de la famille :**

Le Maire explique l'objet de la délibération.

Vote : à l'unanimité

**Participation d'élèves pulnéens à un tournoi d'échecs : demande de subvention de la FCPE :**

Le Maire explique l'objet de la délibération.

Vote : à l'unanimité

**Location de la Maison des Jeunes à l'occasion d'un décès : fixation du tarif :**

P. BROUSSIER donne lecture du projet de délibération.

N. GOUDOUT demande s'il est possible de ne louer que certaines salles de l'ensemble des 4 vents.

M. PICCOLI répond que toutes les salles sont occupées par les enfants pendant le temps cantine.

Vote : à l'unanimité

**Attribution de subventions aux associations extérieures œuvrant dans le domaine social :**

M. ROYER explique l'objet de la délibération.

Vote : à l'unanimité pour les 4 subventions

**La Méridienne : reconduction du dispositif pour l'année 2011-2012**

M. PICCOLI donne lecture et explique le projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

**Activités mission ados : modification des tarifs pour la rentrée 2011-2012 :**

M. PICCOLI donne lecture du projet de délibération et explique les raisons des augmentations de tarifs.

Vote : à l'unanimité

**Modification de la 2<sup>ème</sup> commission municipale :**

Le Maire propose la candidature de P. BROUSSIER.

Vote : 24 voix pour P. BROUSSIER, 3 abstentions (P. BROUSSIER, N. GOUDOUT, D. DEVITERNE)

**Représentants du Conseil Municipal au Conseil de la vie sociale de l'EHPAD : élection d'un nouveau suppléant :**

Le Maire propose la candidature de P. BROUSSIER.

N. GOUDOUT se porte également candidate.

Vote : 22 voix pour P. BROUSSIER, 4 voix pour N. GOUDOUT, 1 abstention (P. BROUSSIER)

**Représentants du Conseil Municipal au Conseil Municipal d'Enfants : élection de nouveaux membres :**

Vote : à l'unanimité

**Représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Collège : élection d'un nouveau suppléant :**

Le Maire propose la candidature de M. PICCOLI.

N. GOUDOUT propose la candidature de D. DEVITERNE.

Vote : 22 voix pour M. PICCOLI, 4 voix pour D. DEVITERNE, 1 abstention (M. PICCOLI)

**Représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS : élection d'un nouveau membre :**

Le Maire propose la candidature de P. BROUSSIER.

N. GOUDOUT propose la candidature de D. DEVITERNE.

Vote : 22 voix pour P. BROUSSIER, 4 voix pour D. DEVITERNE, 1 abstention (P. BROUSSIER)

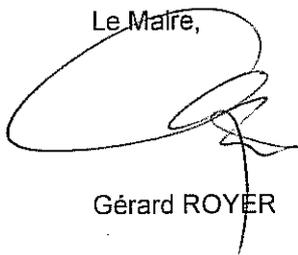
**Dossiers de demande de subvention de particuliers au titre des économies d'énergie :**  
JM HEINLY donne lecture du projet de délibération.

Vote : 26 voix pour

J. BOISSEZ, par l'intermédiaire de son pouvoir, ne prend pas part au vote.

Fait à Pulnoy, le 7 juillet 2011

Le Maire,



Gérard ROYER



Le secrétaire de séance,



S. VAGUENEZ

